



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Académique de l'Information et de l'orientation

Affaire suivie par :

Rémi NOIZIER

Tél : 04 73 99 35 83

Mél : draio-site-clermont@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

3 avenue Vercingétorix

63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

**ARRETE RECTORAL EN DATE DU 17 MARS 2021 RELATIF A LA REPARTITION DES DISTRICTS SCOLAIRES DES
LYCEES DES DEPARTEMENTS DE L'ALLIER, DU CANTAL, DE LA HAUTE-LOIRE ET DU PUY-DE-DOME**

Vu les articles L 211-2 et L 214-5 du Code de l'Education .

Vu les articles D 211-10 et D 211-11 du Code de l'Education .

Vu l'article R 234-10 du Code de l'Education,

Le Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, arrête :

Article 1^{er} : A partir du 1^{er} juin 2021, les districts scolaires des lycées des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme sont constitués selon la répartition définie dans les annexes jointes au présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il sera publié au recueil des actes administratifs des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Le Recteur

Karim BENMILOUD